



Appel à projet

DONNE DU SPORT À TON CORPS

2024




SAUMUR
VAL DE LOIRE
AGGLOMÉRATION

www.saumurvaldeloire.fr



Associations sportives, vous êtes acteurs du mieux vivre

L'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE
VOUS SOUTIENT

La sédentarité et l'obésité peuvent entraîner des pathologies aux conséquences graves. La pratique d'une activité physique et/ou sportive régulière pourrait les éviter. Tous les types de populations sont concernés et tous les âges.

Qu'est-ce que le sport-santé ?

Selon le Ministère des Sports :

« Le sport-santé recouvre la pratique d'activités physiques ou sportives qui contribuent au bien-être et à la santé du pratiquant conformément à la définition de la santé par l'organisation mondiale de la santé (OMS) : physique, psychologique et sociale ».

« Lutter contre l'inactivité physique permet de gagner des années de vie en bonne santé, de diminuer ou de prévenir les risques liés aux maladies chroniques ».

Afin d'accompagner les clubs sportifs du territoire, la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire lance un **appel à projet « Donne du sport à ton corps »**.

Objectif

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire soutiendra des projets de création de **nouveaux créneaux en lien avec le sport-santé** visant à attirer les personnes les plus vulnérables vers une activité physique et/ou sportive régulière.

Ces nouveaux créneaux pourront s'adresser à tous les publics, avec une attention plus particulière aux publics adultes et seniors sédentaires.

Conditions

Le projet devra impérativement :

- être engagé au cours de la saison 2024/2025,
- cibler des personnes qui sont éloignées de la pratique sportive (la méthode d'identification des publics doit être explicite et détaillée),
- s'inscrire dans une logique de pérennisation et de pratique régulière,
- mobiliser une triple compétence : sportive, sanitaire et sociale, mettre en adéquation des moyens humains et matériels avec les objectifs du projet et le public visé : qualité de l'encadrement, matériel et aménagements prévus, accessibilité, mobilité etc,
- utiliser des outils de suivi et d'évaluation en impliquant les participants (fiche d'évaluation à retourner avec le dossier de candidature).
- l'aide attribuée par l'Agglomération doit impérativement accompagner des charges de fonctionnement. Aucun projet d'investissement (achat de matériel) ne sera retenu en 2024,
- être complet, correctement rempli (chaque champ doit être renseigné et détaillé) et retourné dans les délais impartis accompagné d'un relevé d'identité bancaire (RIB) de l'association.

AIDES ATTRIBUÉES jusqu'à 2 000 €

Les projets retenus en 2024 seront au maximum de 5 et pourront bénéficier d'une subvention allant jusqu'à 2 000 € pour une création d'un créneau.

Les aides attribuées seront versées en 2 mensualités :

- 50% en septembre 2024
- 50% en décembre 2024



Qui peut répondre

Toutes associations sportives affiliées à une fédération sportive reconnue par le Ministère en charge des Sports.

Seuls les organismes dont le siège social est implanté sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire sont éligibles au dispositif d'appel à projet.

Comment répondre

Le dossier de candidature est à télécharger sur www.saumurvaldeloire.fr

Il doit être rempli et accompagné des annexes demandées puis retourné **avant le 18 mai 2024**

par voie postale :

Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire
Direction des politiques sportives
11 rue du Maréchal-Leclerc
49408 saumur Cedex

OU

par courriel :

politiquessportives@saumurvaldeloire.fr

en indiquant en objet :
Projet DDSATC 2024 - Nom de la structure



Seuls les dossiers complets et retournés
dans les délais seront étudiés.

Après instruction, les projets
présélectionnés seront examinés par un
jury d'experts en juin 2024. Les décisions
seront communiquées par voie postale au
plus tard en août 2024.